

Lettre d'information du réseau Loup-lynx

Bilan annuel du suivi de l'aire de présence du Lynx boréal en France 2024/2025

Résumé

Le Lynx boréal (*Lynx lynx*) fait l'objet d'un suivi national visant à évaluer son état de conservation, notamment à partir de l'évolution de son aire de présence. Ce bilan présente les résultats des **exercices 2024 (du 01/04/2021 au 31/03/2024)** et **2025 (du 01/04/2022 au 31/03/2025)**, fondés sur l'analyse des indices de présence collectés par le réseau Loup-lynx ainsi que les constats de dommages enregistrés sur des périodes glissantes de trois ans.

Les résultats montrent une **augmentation de l'aire de présence régulière atteignant 17 100 km² en 2025**. Cette évolution s'explique principalement par une **dynamique de colonisation en périphérie des massifs historiques**, plus précisément à l'ouest du massif jurassien. Malgré une stabilité apparente dans les massifs historiques, **la situation de l'espèce dans certaines zones comme les Vosges et les Alpes du Nord restent fragile**.

L'analyse descriptive des causes de mortalité détectées de l'espèce sur les années biologiques 2023 et 2024 révèle des **processus morbides majoritairement d'origine anthropique, dominés par les collisions routières**.

Dans ce contexte, **l'amélioration de la connectivité et la réduction des pressions liées aux activités humaines** restent des enjeux prioritaires pour la conservation du Lynx boréal (*Lynx lynx*) en France.

Sommaire

Identifier l'aire de présence régulière du Lynx boréal.....	1
Une aire de présence régulière en augmentation.....	2
Analyse par secteur géographique.....	4
Mortalités détectées chez le Lynx boréal.....	7
Conclusions et perspectives.....	11
Références bibliographiques.....	11



Lynx en pelage hivernal photographié dans le département du Doubs (25).
Crédits : Julien LHOMME

Identifier l'aire de présence régulière du Lynx boréal en France

Contexte et objectif du suivi du lynx en France

Le Lynx boréal (*Lynx lynx*) est une **espèce protégée aux niveaux national et international**. Il est notamment inscrit à l'[annexe III de la convention de Berne](#) relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe, ainsi qu'à l'[annexe IV de la directive européenne 92/43/CEE](#), dite « Directive Habitats-Faune-Flore », qui impose une protection stricte de l'espèce à l'échelle du territoire européen. À ce titre, les états signataires s'engagent à maintenir l'espèce dans un **état de conservation favorable**.

La première mesure nécessaire à la conservation d'une espèce discrète comme le lynx est de disposer d'informations précises sur sa présence, notamment dans un contexte d'installation des populations. Dans ce cas précis, le processus peut se révéler particulièrement long et nécessite un suivi pluriannuel. En France, l'**état de conservation** du lynx est évalué annuellement à l'échelle nationale, sur la base de l'étude de son **aire de distribution géographique et de son évolution dans le temps**. Ce suivi est réalisé à partir de données opportunistes (indices de présence et constats de dommages) collectées par le réseau Loup-lynx.

La présence du félin sur le territoire est alors caractérisée en distinguant :

- La **présence régulière**, qui traduit un **établissement durable de l'espèce** ;
- La **présence occasionnelle**, qui traduit une **présence sporadique** pouvant correspondre à une colonisation récente, une détection ponctuelle dans un habitat moins favorable, ou à une pression d'observation insuffisante pour valider une présence régulière.

Cette distinction constitue une base essentielle pour interpréter l'aire de distribution du lynx. Ces éléments permettent d'analyser plus finement les dynamiques spatiales et temporelles de l'espèce, notamment les **processus de colonisation** (mouvements de dispersion et aire d'expansion associée), d'**établissement des noyaux de population** (installation et reproduction), et leur **connectivité** (mouvements d'individus entre sous-populations).

La population française étant structurée en plusieurs **sous-populations**, dont certaines transfrontalières, un découpage en « massifs » géographiques a été défini (Fig. 1). Celui-ci permet d'étudier la présence détectée du lynx à différentes échelles, en tenant compte à la fois des **dynamiques propres à chaque territoire**, mais aussi des **interactions entre ces sous-populations**.

Les données collectées par le réseau permettent également d'étudier d'autres facteurs pouvant nous renseigner sur l'état de conservation de la population, tels que les **causes de mortalités détectées** ou la **diversité génétique** (programmes en cours).

Méthode d'estimation de l'aire de présence détectée

Ce bilan présente les résultats des exercices 2024 et 2025, utilisant respectivement les données couvrant les périodes du 01/04/2021 au 31/03/2024 et du 01/04/2022 au 31/03/2025. Les données mobilisées sont des indices de présence collectés par le réseau Loup-lynx (observations visuelles, traces, dépouilles, etc.) ; et des constats de dommage attribués au lynx. Au total, **8 737 indices ont été retenus pour l'exercice 2024 et 9 908 pour l'exercice 2025**.

Délimitations géographiques utilisées pour l'analyse des aires de présence régulière et occasionnelle du lynx

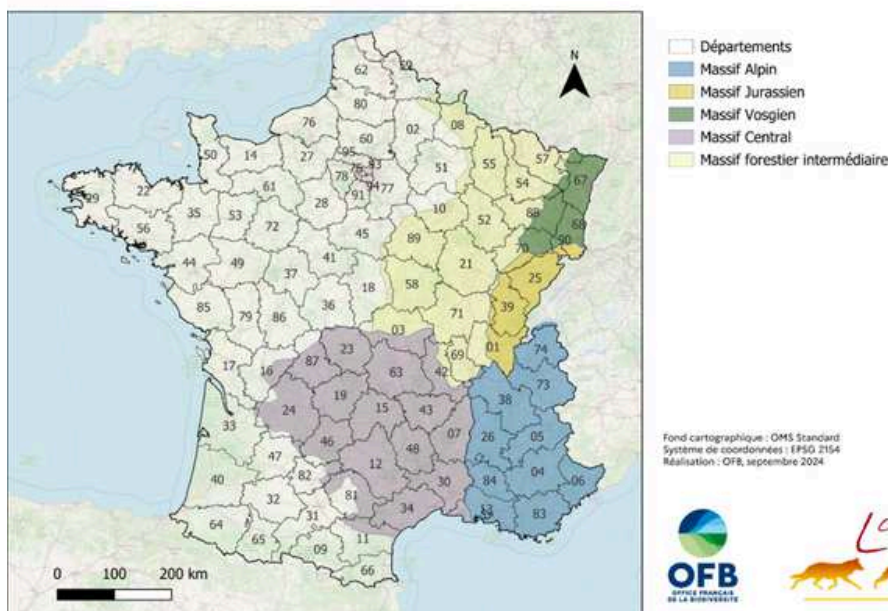


Figure 1 : Les cinq zonages géographiques utilisés pour l'analyse de l'aire de présence du Lynx boréal (*Lynx lynx*) en France.

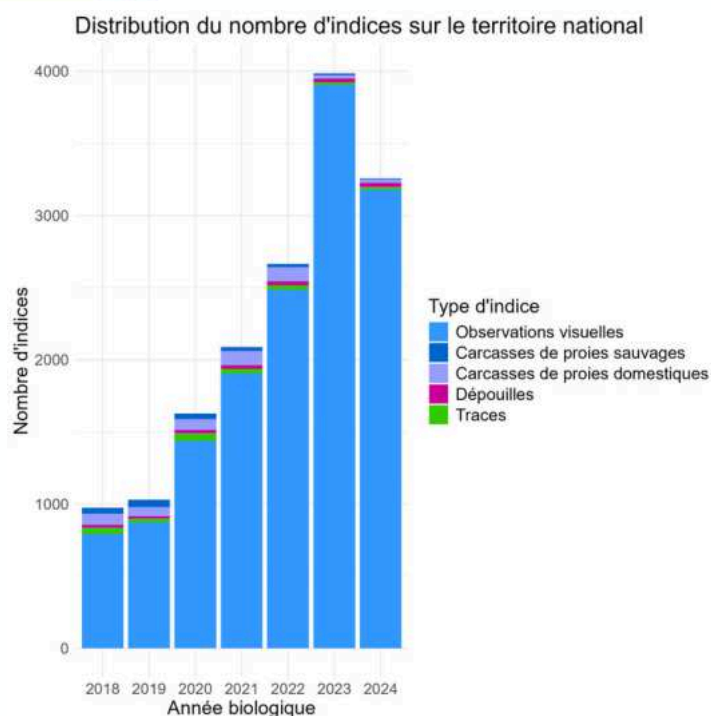


Figure 2 : Nombre d'indices de présence trié par type d'indices et par année biologique pour l'ensemble du territoire national (année biologique : du 01/04/N au 31/03/N+1).

La majorité des indices collectés correspond à des **observations visuelles provenant de pièges photographiques** (Fig. 2). Le nombre d'indices collectés augmente au cours du temps jusqu'à atteindre un pic pour l'année biologique 2023 avec 3 984 indices récoltés (Fig. 2).

Toutefois, cette évolution interannuelle ne peut être interprétée directement comme une augmentation de la présence du lynx sur le territoire national, le volume d'indices collectés n'étant pas directement proportionnel à l'aire de présence détectée.

Ces variations peuvent en effet refléter une pression de prospection plus ou moins importante (nombre de pièges-photographiques installé sur un territoire) ou des conditions de collecte plus ou moins favorables d'une année à l'autre.

Afin de limiter ces effets et de lisser les fluctuations temporelles, l'analyse de l'aire de présence détectée du lynx repose sur des périodes de trois années biologiques chevauchantes. Les présences régulière et occasionnelle sont ainsi identifiées **en analysant la chronologie et la récurrence des détections de lynx à l'échelle de mailles de 100 km², sur cette échelle temporelle**. La méthode utilisée est celle des **biennales chevauchantes** mise à jour. Cette dernière est expliquée en détail dans le bilan de l'aire de présence détectée du Loup gris (Flash Info Loup 21[1]). Cette approche permet de mieux caractériser la présence régulière de l'espèce et de mettre en évidence des tendances d'évolution à long terme notamment au travers de la **cartographie de la présence détectée** du lynx sur le territoire national.



Lynx photographié sur une piste à l'aide d'un piège photographique dans le département de la Haute-Marne (52).

Crédits : SD52/OFB

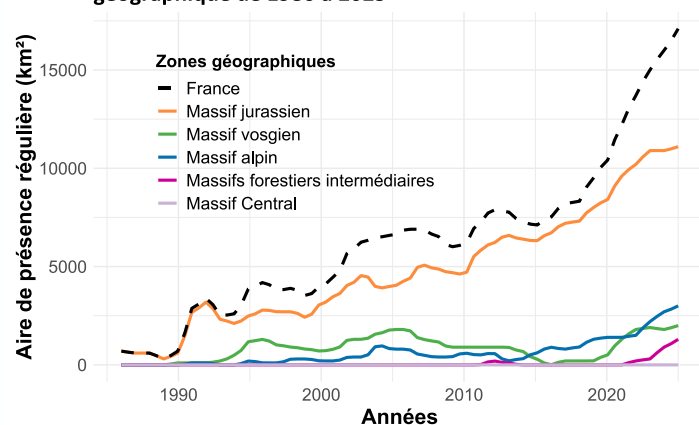
Une aire de présence régulière en augmentation

Selon cette méthode, l'aire de présence régulière du lynx s'élève à :

- 15 000 km² en 2023 ;
- 16 000 km² en 2024 ;
- **17 100 km² en 2025**, soit une augmentation de 21 mailles depuis 2023 (Fig. 3 et Fig. 4).

À l'échelle nationale, l'aire de présence régulière du lynx présente une croissance moyenne annuelle estimée à +8,5 % sur la période 1986-2025. Sur la période récente (2015-2025), cette croissance est légèrement plus élevée, de l'ordre de **+9,6 % par an**. Cette dynamique est portée de manière contrastée selon les massifs.

Evolution de l'aire de présence régulière du lynx par zone géographique de 1986 à 2025



mis à jour le 18/06/2026

Figure 3 : Graphique de l'évolution de l'aire de présence régulière par secteur géographique depuis 1986.

[1] La révision de la méthode des biennales chevauchantes présentée dans ce numéro, introduisant une période de latence de 6 mois pour la prise en compte de deux indices, est également utilisée pour produire les cartographies du présent Flash Info Lynx. Cette révision permet d'éviter la sur-représentation de mailles en présence régulière sur les fronts de colonisation mais ne modifie pas le nombre total de mailles de présence. Cela permet également une harmonisation des méthodes de suivi entre les deux espèces.

Aire de présence du lynx : France 2024
Données du 01/04/2021 au 31/03/2024

Aire de présence du lynx : France 2025
Données du 01/04/2022 au 31/03/2025

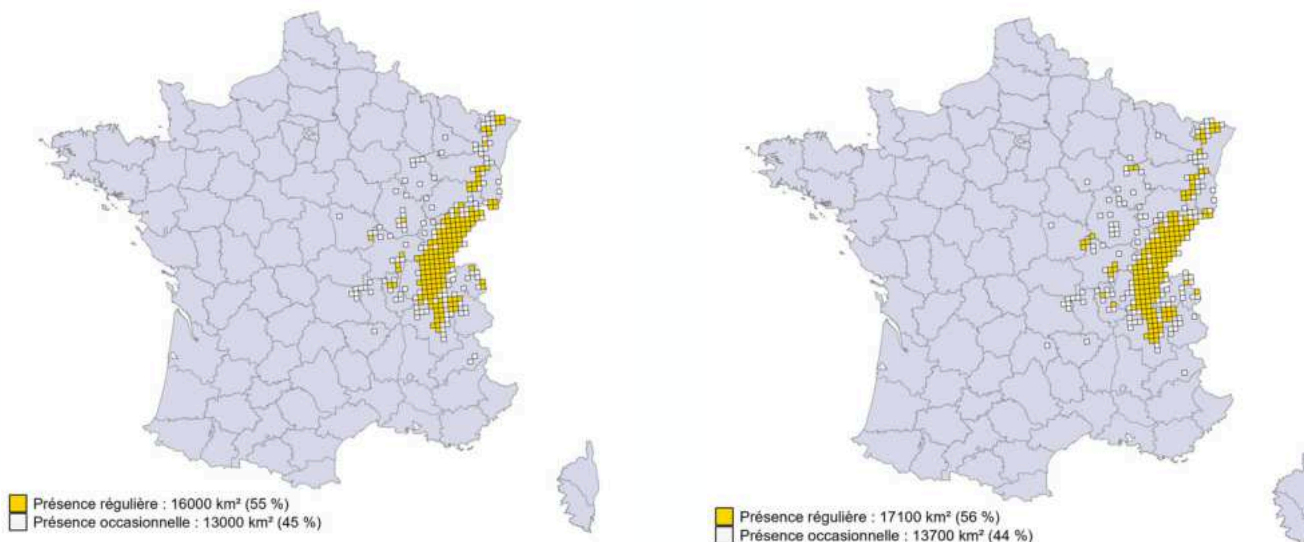


Figure 4 : Cartographie des aires de présence régulière et occasionnelle du lynx pour les années 2024 et 2025 [1].

Aire de présence détectée du lynx en France en 2025
(données du 01/04/2022 au 31/03/2025)

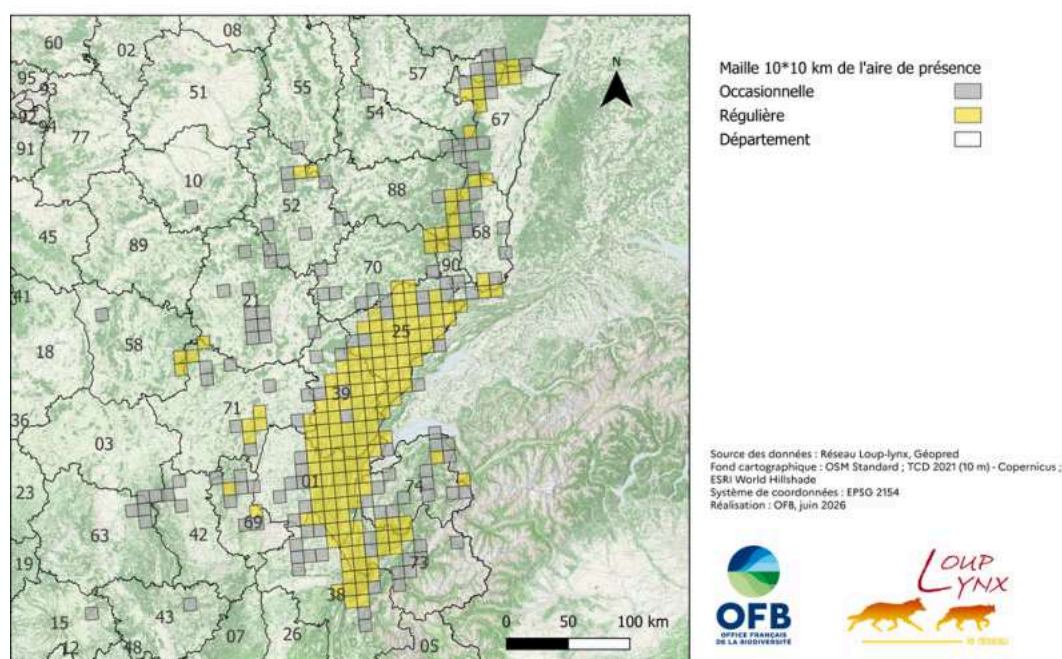


Figure 5 : Cartographie des aires de présence régulière et occasionnelle du lynx pour l'exercice 2024 (bilan établi au 31 mars de chaque année par analyse spatiotemporelle des données collectées sur une période antérieure de trois années biologiques du 01/04/N au 31/03/N+1) et pour l'exercice 2025 selon les mêmes modalités.

L'aire de présence régulière à l'échelle nationale a toujours été majoritairement influencée par la dynamique de la population jurassienne (Fig.3). À partir de 2023, un ralentissement de l'évolution de la distribution est observé pour le massif jurassien mais ne se répercute pas à l'échelle nationale. Cette tendance nationale à l'augmentation semble être actuellement influencée par l'accroissement de l'aire de présence dans les massifs des Alpes du nord – où la présence du lynx était déjà documentée – ainsi qu'à l'ouest des massifs historiques.

Néanmoins, **cette augmentation ne doit pas masquer l'existence de facteurs limitant l'expansion du lynx en particulier dans le reste des massifs des Alpes et des Vosges**, ces derniers présentant pourtant une disponibilité et une qualité en habitats favorables (Arpin *et al.*, 2024). Les collisions routières, ferroviaires, une connectivité dégradée et les destructions illégales, sont autant de freins à la colonisation et à l'établissement durable de l'espèce, comme le soulève par ailleurs l'expertise collective scientifique (voir encadré p.6) conduite dans le cadre du Plan National d'Action Lynx (PNA Lynx).

[1] Les mailles occasionnelles en région PACA sont le reflet d'observations visuelles sans médias mais dont la description correspond à celle d'un lynx. Ces observations sont donc retenues selon les modalités propres au réseau Loup-lynx. Une veille est effectuée par le réseau dans cette région où le lynx ne semble néanmoins pas présent

Analyse par secteur géographique

La présence régulière concerne toujours la totalité des massifs forestiers du massif jurassien

Le massif jurassien constitue une des zones historiques de présence du lynx en France depuis sa recolonisation par le Jura suisse dans les années 80. La présence de l'espèce y est confirmée et n'augmente que très peu sur l'ensemble du massif depuis 2023 avec une aire de présence régulière détectée de 11 100 km² en 2025, et de 10 900 km² en 2023 et 2024 (Fig.3). Cette stabilisation observée peut être liée à la méthode de suivi, qui peut présenter un effet de saturation dès lors que deux indices de présence sont collectés sur les périodes glissantes considérées et sur des mailles de 10km x 10km. Cette méthode ne permet pas d'affiner à une échelle plus locale et d'étudier les dynamiques internes aux forêts jurassiennes.

Néanmoins, il est également probable que la plupart des territoires favorables soient en effet colonisés par cette espèce territoriale, ce qui pourrait induire un plafonnement de l'aire de présence dans le Jura tout comme une augmentation des cas de dispersion hors Jura.

En effet, on observe, ces dernières années, une colonisation progressive de nouveaux territoires vers le nord-ouest et l'ouest (mailles de présence régulière et occasionnelle en Haute-Saône (70) et en Saône-et-Loire (71), Fig.4, Fig.5). Cette zone, constituant supposément un axe de passage présumé du lynx du Jura vers le massif des Vosges – ou l'inverse – est particulièrement surveillée (voir encadré).

Zoom sur : suivi photographique Jura-Vosges

Depuis 2023, un protocole de suivi intensif par piégeage photographique multi-partenarial (OFB/ONF/OCS/FDC/correspondants) a été mis en place sur cette zone située entre les massifs jurassien et vosgien. Ce suivi a pour but d'espérer améliorer la détection des déplacements des lynx entre ces deux massifs, dans cette zone qui représente un enjeu majeur de connectivité entre les deux sous-populations de lynx, ainsi que d'identifier les zones de passages (photo ci-dessous). Plus précisément, ce suivi concerne les départements du Doubs (25), de la Haute-Saône (70), du Haut-Rhin (68), des Vosges (88) ainsi que le Territoire de Belfort (90).

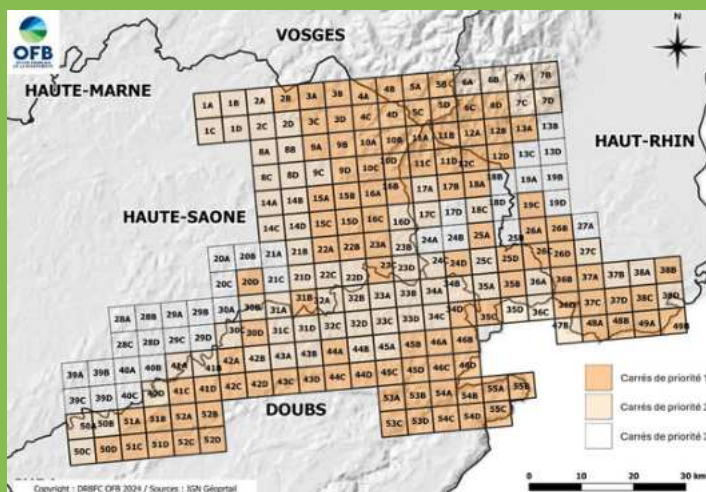


Figure 6 : Plan d'échantillonnage en pièges photographiques associé à la zone de suivi intensif inter-massif Jura-Vosges.



Utilisation d'un passage à faune de l'A36 par une femelle lynx.
Crédits : EGIS pour environnement pour APRR

Un maillage de 5km*5km a été déployé sur cette zone, avec une pression d'observation différenciée en fonction des secteurs en croisant deux critères : la proportion d'habitats favorables et/ou la détection passée de l'espèce dans la maille. Les mailles en priorité 1 doivent contenir au moins un à deux appareils par maille : ce sont les mailles pour lesquelles l'habitat est jugé favorable et/ou il y a eu une détection passée de l'espèce (Fig. 6). Ce dispositif a permis de collecter de nombreux indices de présence, recensés dans le tableau ci-dessous.

Année biologique	Nombre d'indices	Nombre de cas de reproduction	Mortalités détectées
2022	209	4	4
2023	280	4	0
2024	365	6	2

Une situation toujours fragile dans le massif des Vosges

L'aire de présence occupée de manière régulière par le lynx sur le massif des Vosges semble se stabiliser ces dernières années au vu des deux derniers bilans produits par le Réseau (19 mailles en présence régulière pour le bilan 2023 soit 1 900 km², 18 mailles pour le bilan 2024 soit 1 800 km² et 20 pour le bilan 2025 soit 2 000 km²). La présence s'étale du nord au sud sans détection d'un noyau de population qui recouvrirait la globalité des massifs forestiers.

Sur la période considérée, **trois cas de reproduction ont été constatés en 2023 sur le massif des Vosges, dont une portée dans sa partie sud** (Haute-Saône (70) / Territoire de Belfort (90)). Une femelle connue sur le massif depuis 2022 a donné naissance à trois jeunes sur les Ballons Comtois, un événement qui n'avait jamais été documenté depuis le retour de l'espèce sur le massif dans les années 1980. En 2024, le réseau a également détecté trois portées de lynx distinctes, toutes dans les Vosges du Nord. À l'est du massif, un individu a été détecté et suivi en plaine d'Alsace dans la forêt de la Hardt, située entre le Rhin et la ville de Mulhouse, de juin à décembre 2023.

Ces éléments positifs ne doivent pas masquer la situation fragile de la population de lynx du massif vosgien. Cette dernière a pu voir son aire de répartition augmenter en 2016 après sa quasi-disparition. Cette amélioration de la situation est une conséquence directe du programme de réintroduction ayant eu lieu en Allemagne dans la forêt du Palatinat entre 2016 et 2020.

Une aire de présence en augmentation dans les Alpes du Nord avec quelques cas de dispersions inter-massifs intéressants

Dans les Alpes, la présence régulière ne permet pas d'identifier de noyau de population pour le moment. Ce patron de distribution est observé depuis 50 ans avec une exception pour l'avant-pays savoyard et les massifs de la Chartreuse et de l'Epine, en liens directs avec le massif jurassien. Les causes de cette absence d'établissement durable ne sont pas connues. Elles pourraient être liées à une connectivité insuffisante pour les femelles. Les installations observées ont surtout concerné des mâles.

L'aire de présence régulière du lynx s'élève ainsi à 3 000 km² en 2025 dans les Alpes du Nord, en augmentation de 9 mailles depuis 2023. La présence du lynx est ainsi détectée de manière récurrente sur la quasi-totalité des massifs de la Chartreuse et de l'Epine, ainsi que des Bauges (Fig. 5). La présence du lynx est toujours détectée sur les zones transfrontalières de la Haute-Savoie (74) avec la Suisse, au niveau du massif du Chablais et au bout de la vallée de Chamonix.

Trois femelles reproductrices ont été identifiées dans le massif de la Chartreuse à l'été 2024, il s'agit des reproductions les plus méridionales de l'aire de répartition connue du lynx en France. Une femelle reproductrice a également été détectée dans les Bauges lors de l'été 2024, quatre ans après la dernière reproduction recensée dans ce massif. **Quelques cas de dispersions ont également été recensés** : au moins deux individus sont passés du massif de Chartreuse au massif de Belledonne. L'un d'entre eux a été détecté au cours de l'année 2024 en basse Maurienne avant de faire le chemin inverse au cours de 2025. Le second, originaire de l'Ain et identifié comme J2-2022-2014, a dispersé jusqu'en Matheysine au sud de Grenoble, avant d'être victime d'une collision routière à l'entrée de la vallée du Bourg d'Oisans (Fig. 7).

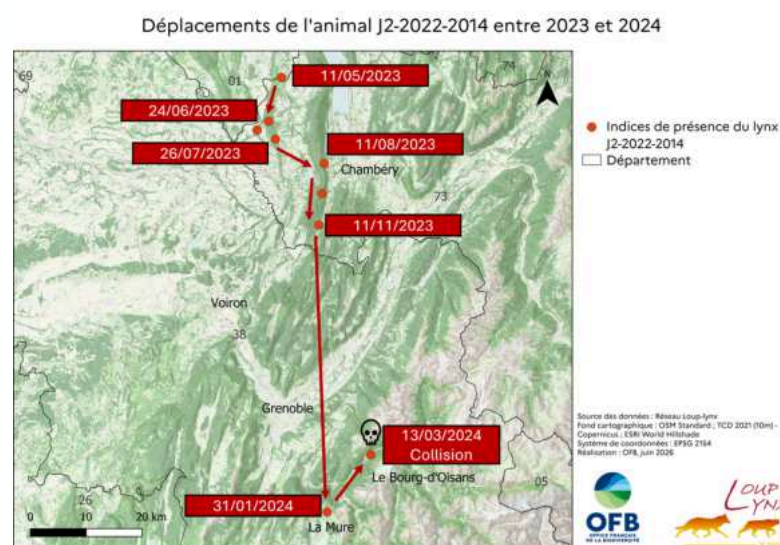


Figure 7 : Déplacement de l'individu J2-2022-2014 entre 2023 et 2024.

Cet événement illustre la **problématique liée à la fragmentation des habitats**, qui est un frein substantiel à la progression de l'aire de répartition du lynx dans les Alpes. Les animaux rencontrent des difficultés à franchir la barrière que représentent l'agglomération grenobloise et la vallée du Grésivaudan. Quand bien même ces obstacles parviennent parfois à être traversés par quelques individus, ils ne semblent pas en capacité de fonder un noyau de population viable. À ce jour, seuls des mâles ont été détectés au-delà de cette barrière anthropique. **Sans l'arrivée et l'installation de femelles résidentes, et sans dispositifs de franchissement des infrastructures humaines, la situation du lynx dans les Alpes du nord demeure fragile.** Un travail est en cours pour évaluer la connectivité fonctionnelle [1] par une analyse en génétique du paysage ([programme CONNECT](#)).

[1] La **connectivité fonctionnelle** désigne la capacité réelle du paysage à permettre les déplacements, la dispersion et les échanges entre noyaux de présence, en tenant compte non seulement de la disposition des habitats favorables, mais aussi de la perméabilité de la matrice paysagère et des obstacles potentiels tels que les infrastructures de transport, les zones urbanisées ou certains milieux ouverts.

L'installation du lynx est-elle possible en plaine à l'ouest du massif jurassien ?

Le dernier bilan faisait état de cas de dispersions de lynx à proximité du massif jurassien, appelant à poursuivre un suivi régulier de l'espèce afin de confirmer cette tendance. **En 2024 et 2025, les données du Réseau permettent ainsi de mettre en évidence une augmentation de l'aire de présence régulière du lynx, passant de 900 km² à 1 300 km² dans cette zone (« massifs forestiers intermédiaires », Fig. 1.) comprenant plusieurs massifs boisés et plaines.**

À l'ouest des Vosges, la présence d'un lynx a été mise en évidence au printemps 2023, dans le département de la Haute-Marne (52), dans le cadre du dispositif de suivi du loup par piégeage photographique. Cet individu s'est manifestement établi sur la zone, compte-tenu des détections régulières enregistrées depuis. Nous ne disposons pas d'éléments à ce jour pour pouvoir connaître l'origine géographique de cet animal, qui pourrait venir du massif vosgien comme du massif jurassien.

En Côte d'Or (21), un individu est détecté depuis janvier 2024 (photo ci-contre), occupant un espace d'environ 470 km². En revanche, une femelle reproductrice et son jeune détectés en 2022 et mentionnés dans le dernier bilan n'ont plus été contactés depuis cette année 2022.

En Saône-et-Loire (71), un suivi a été déployé des contreforts du Jura jusqu'au Morvan. En 2023, sept individus différents sont détectés. En 2024, ce sont cinq lynx qui sont détectés ainsi que la dépouille d'une jeune femelle sur la commune de Champagnat (71). Enfin en 2025, cinq individus sont identifiés sur ce même département.



Mâle détecté en Côte-d'Or (21) depuis janvier 2024.

Credit : OFB.

Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, au moins un lynx était présent sur les monts du Beaujolais (69) entre 2023 et l'été 2024. Les données les plus à l'ouest, présentées dans le précédent bilan, concernaient un lynx détecté dans le Puy de Dôme (F39_044, suivi depuis 2012). Ce dernier n'a plus été contacté depuis 2022. En revanche, une donnée de prédation sur proie sauvage (chevreuil) dans le Cantal relevée par le réseau en 2024 a été retenue, présentant des stigmates de prédation qui pourraient être compatibles avec la présence d'un lynx.

Cette dynamique positive dans des milieux, jugés a priori moins favorables au regard de notre expérience de la distribution historique du lynx en France, est d'autant plus singulière que la dynamique a plutôt tendance à ralentir dans ces derniers. **La surveillance doit être maintenue sur le long terme pour mesurer l'établissement de l'espèce et la possibilité de reproduction dans ces milieux.**

Zoom sur : Expertise collective sur la viabilité des populations de Lynx boréal en France

Le Plan National d'Action Lynx 2022-2026 inclut un volet visant à évaluer les conditions de viabilité du lynx boréal en France. En mars 2022, la ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et la secrétaire d'État chargée de la Biodiversité ont ainsi conjointement saisi le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) et l'Office français de la biodiversité (OFB) pour réaliser une expertise scientifique collective (l'ESCO) visant à évaluer la viabilité des populations de lynx en France. Les résultats ont été présentés en décembre 2024, ils sont disponibles [ici](#). Ces travaux concluent sur le fait que **la viabilité de la métapopulation de lynx occidentale n'est pas assurée dans les 100 prochaines années**. Les trois obstacles majeurs à la viabilité de ces populations sont : i) **la faible connectivité** entre ces dernières, entraînant une mortalité accrue et une diminution des mouvements de dispersion, ii) **l'existence de destructions illégales**, ainsi que iii) **une faible diversité génétique**. Ces éléments ont un très fort impact sur le taux de survie des individus, paramètre majeur de la viabilité de la métapopulation de lynx d'Europe occidentale. Autrement dit, tout évènement de mortalité pèse sur la viabilité. Parmi les recommandations formulées par l'expertise, différentes stratégies de conservation sont à réaliser conjointement telles que **l'amélioration de la connectivité et la réduction des destructions illégales**, qui sont des éléments déjà identifiés par le PNA. Enfin, il est également préconisé de **réaliser des opérations de renforcement des populations, en synergie avec les points mentionnés plus tôt**. En effet, la faible diversité génétique des populations de lynx hébergées en France – modélisée dans le cadre de l'ESCO, mais également reportée par Bedouet *et al.* (2026) dans une récente étude – ne saurait être améliorée avec l'amélioration de la connectivité et la baisse des mortalités seules. Des renforcements apparaissent également comme nécessaires, mais les modalités techniques, scientifiques, et sociales de telles actions sont encore à l'étude.

Un film a été réalisé pour présenter les résultats de cette expertise collective, il est consultable sur le [site du MNHN](#).

Mortalités détectées chez le Lynx boréal

Dispositif d'analyse des cas de mortalités : une approche multi-réseaux à l'échelle nationale

Comme beaucoup de grands carnivores, les populations de lynx sont fortement impactées par **les causes de mortalités d'origine anthropique** (Woodroffe & Ginsberg, 1998). En France, le lynx est d'une part régulièrement exposé aux collisions routières et ferroviaires dans des habitats souvent fragmentés, et d'autre part, il subit des **destructions illégales** malgré son statut d'espèce protégée (Arpin *et al.*, 2024).

Les données collectées par le réseau Loup-lynx permettent de caractériser partiellement les causes de mortalité sur le territoire. **Ces mortalités détectées ne représentent qu'une partie observable**, en effet la totalité des animaux morts n'est jamais retrouvée. Les résultats présentés ci-dessous sont donc à interpréter à la lumière de ce biais. **Toute découverte de cadavre de lynx en nature fait l'objet d'une procédure d'investigation et de plusieurs examens post-mortem** (quand ils sont réalisables ; nécropsique, radiologique, histologique, toxicologique et microbiologique), en vue de déterminer l'origine de la mort.

En effet, le réseau Loup-lynx travaille en synergie avec le réseau **SAGIR** [1] afin de détecter de potentiels signaux de mortalité et de morbidité anormaux. Ces analyses se montrent efficaces pour **identifier les causes majeures de mortalité et de comorbidités** [2] et permettent également de détecter certains pathogènes responsables de maladies particulièrement surveillées comme la gale, la parvovirose ou encore la maladie de Carré (Lena *et al.* 2022).

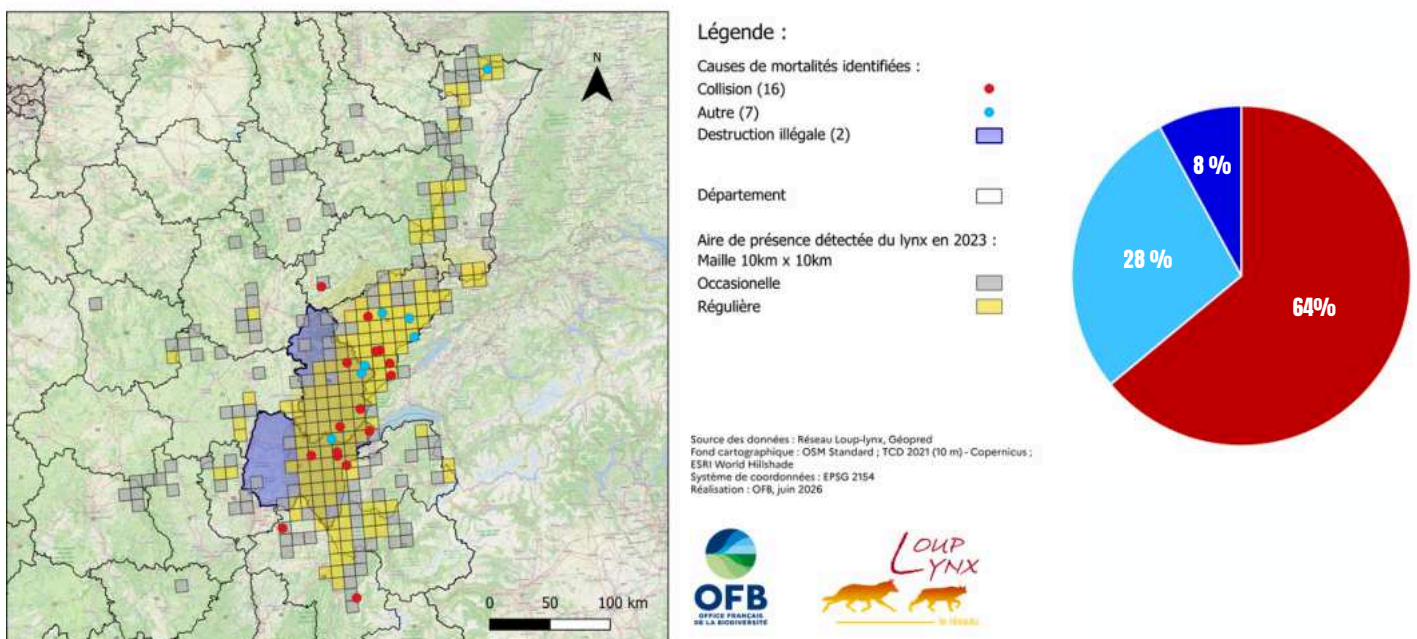


Intervention des agents du service départemental de Haute-Saône (70) suite à une signalisation de lynx collisionné, trouvé dans un fossé en bord de route.
Crédit : OFB, SD70.

Année biologique 2023

Du 1er avril 2023 au 31 mars 2024, **25 cas de mortalités sont renseignés par le réseau** (Fig. 8). **La cause de mortalité terminale la plus représentée sur cette période est la collision avec 64 %** de lynx retrouvés morts des suites d'un traumatisme engendré par un véhicule ou un train. En deuxième instance, on retrouve **diverses causes de mortalité** (infections virales et bactériennes, épuisement physiologique, malformation cardiaque d'origine parasitaire...) regroupées sous l'intitulé « autres », elles représentent **28 % des mortalités détectées** par le réseau sur l'année biologique. **Les 8 % restant ont été victimes de destructions illégales.**

Causes de mortalité identifiées chez le Lynx boréal pour l'année biologique 2023
(données du 01/04/2023 au 31/03/2024)



[1] Réseau national de surveillance épidémiologique des maladies de la faune sauvage à enjeux pour la conservation des espèces, la santé des animaux domestiques ou la santé publique
 [2] Coexistence de plusieurs maladies ou troubles diagnostiqués simultanément chez un individu, qui peuvent être liées ou non à une pathologie principale.

Année biologique 2024

Du 1er avril 2024 au 31 mars 2025, **29 cas de mortalités** (Fig. 9) sont enregistrés dans la base de données du réseau (BILL). **Plus de la moitié des individus retrouvés morts (52%) sont victimes de collisions routières et ferroviaires.** Près d'un tiers (34%) ont succombé des suites d'infections virales et bactériennes (6), d'épuisement physiologique (3), ou encore de parasitose (1). Le nombre de destructions illégales s'élèvent à quatre pour cette période, soit 14% des mortalités détectées.

Causes de mortalité identifiées chez le Lynx boréal pour l'année biologique 2024
(données du 01/04/2024 au 31/03/2025)

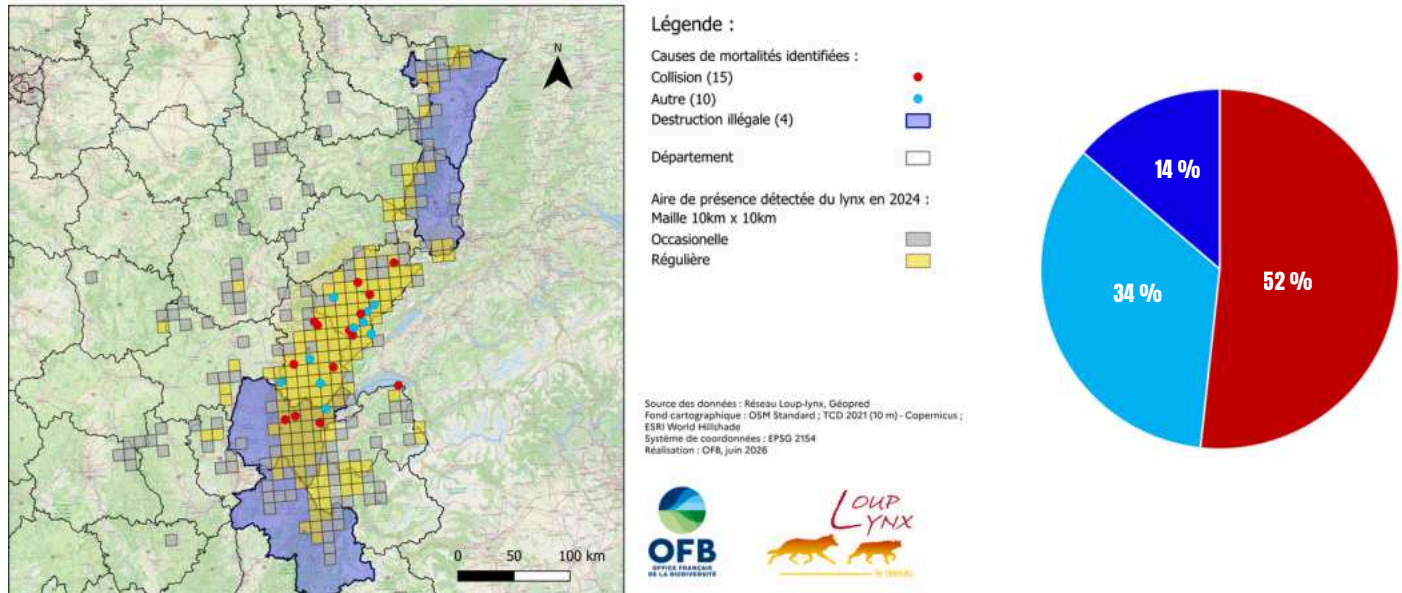


Figure 9 : Répartition des causes de mortalités détectées chez le lynx pour l'année biologique 2024 (01/04/2024 au 31/03/2025).

Poids des mortalités d'origine anthropique et enjeux sanitaires

Pour les deux dernières années biologiques écoulées, **les événements traumatiques liés aux collisions routières et ferroviaires correspondent à la cause de mortalité détectée la plus représentée** (voir encadré ci-dessous). Du fait de leur positionnement en bord de route ou sur les rails, les cadavres issus de collisions sont probablement mieux détectés que les cadavres en milieu boisé. **Ce biais de détection est susceptible d'entraîner une surreprésentation des collisions dans les causes de mortalités observées** (Lena *et al.*, 2022). Néanmoins, l'analyse de ces cadavres permet d'identifier des causes sous-jacentes à ces traumatismes et de mettre en lumière certaines comorbidités comme des intoxications, des troubles oculaires ou neurologiques, ou encore le développement de certaines maladies infectieuses. **Les processus infectieux représentent environ un tiers des processus morbides identifiés entre avril 2023 et mars 2025.** Les principales maladies identifiées ces dernières années sont le Typhus, la Leucose féline et la maladie de carrée. On retrouve aussi quelques cas de **pathologies cardiaques**. Dans le cas de petites populations comme le lynx, il est important de surveiller l'émergence de certaines pathologies, qu'elles soient d'origine infectieuse ou génétique, car elles pourraient à terme, menacer la viabilité de ces dernières.

Enfin, comme pour beaucoup de populations de lynx en Europe, **les destructions illégales constituent une part non négligeable des mortalités détectées sur le territoire** (8 et 14% sur les périodes concernées). Là encore, ces quelques cas découverts parfois fortuitement masquent souvent une réalité bien plus importante. Malgré une image généralement positive auprès du grand public, le lynx bénéficie localement d'une perception et d'une acceptation très variable selon les acteurs confrontés à sa présence. Ce sont ces problèmes de coexistence à l'échelle locale (prédation sur les troupeaux, impact supposé sur la grande faune...) qui peuvent entraîner des actes de destructions illégales, constituant un terrain défavorable à la conservation de l'espèce.

Les données enregistrées ces dernières années **confirment le rôle prépondérant des facteurs anthropiques, en particulier des collisions, dans les mortalités observées.** De plus, elles mettent en évidence **l'importance des enjeux sanitaires dans une population de taille limitée.** Elles soulignent également la nécessité de poursuivre les actions de suivi et de réduction des pressions pour améliorer la conservation du Lynx en France.

Mortalités par collision routière

Depuis les premières données collectées par le réseau, des collisions routières sont recensées. **La première de donnée de collision remonte à 1982 dans l'Ain (01) ; et depuis cette date il n'existe pas une année sans mortalité routière de lynx** (voir GIF animé). **Le nombre d'individus percutés depuis 1982 ne cesse d'augmenter** pour atteindre un maximum de 20 individus percutés lors de l'année biologique 2020 (Fig.10). Cette augmentation est liée à plusieurs facteurs : **l'augmentation de l'aire de présence du lynx**, ce qui accroît mathématiquement la probabilité que des individus soient percutés, mais aussi **la densification des infrastructures et l'augmentation du trafic routier** au cours des dernières années (Blanc *et al.*, 2015).

Nombre de collisions mortelles au cours du temps, par année biologique

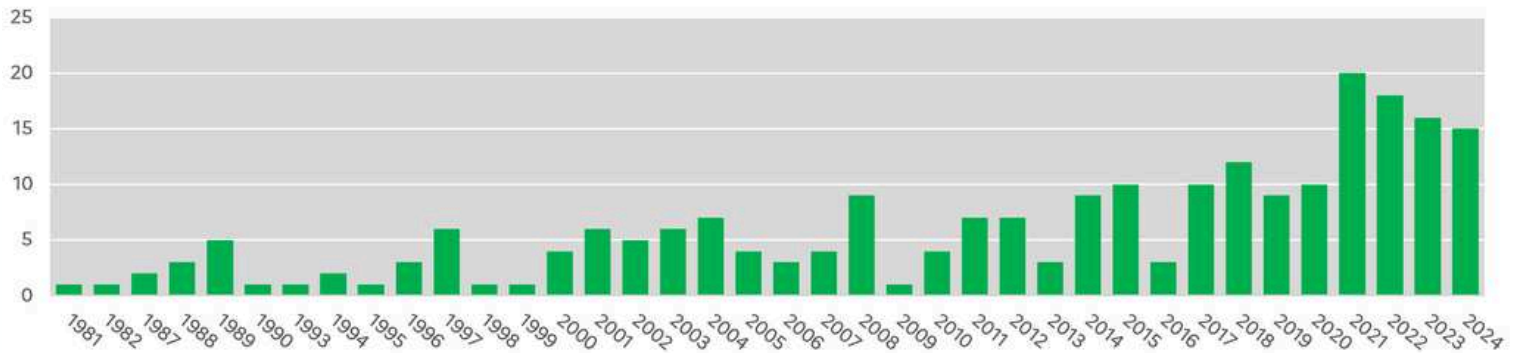


Figure 10 : Nombre de mortalités de lynx par collision depuis 1981 jusqu'à 2024, par année biologique.

La majorité de ces collisions est détectée dans le massif jurassien. Depuis 1982, le Jura (39) comptabilise un total de 73 collisions mortelles, le département voisin du Doubs (25) en comptabilise 66, et enfin l'Ain (01) au sud du massif jurassien totalise 66 collisions routières en 40 ans. Pour ces trois seuls départements, cela correspond à 206 individus de lynx tués sur les routes, soit 90% de la totalité des collisions recensées en France (Fig. 11).

Pour les années biologiques 2023 et 2024, 16 et 15 individus ont été percutés (Fig. 12). On retrouve des collisions dans les trois départements cités plus haut, mais l'on recense de plus en plus de cas dans les départements des Alpes du Nord : Haute-Savoie (74) et Isère (38). Cela confirme la présence du lynx dans ces départements mais également de **ses difficultés à franchir des infrastructures humaines**.



Figure 11 : Nombre de mortalités de lynx par collision depuis 1981 jusqu'à 2024 (années biologiques), par département concerné. Nombre de total de collisions = 230.

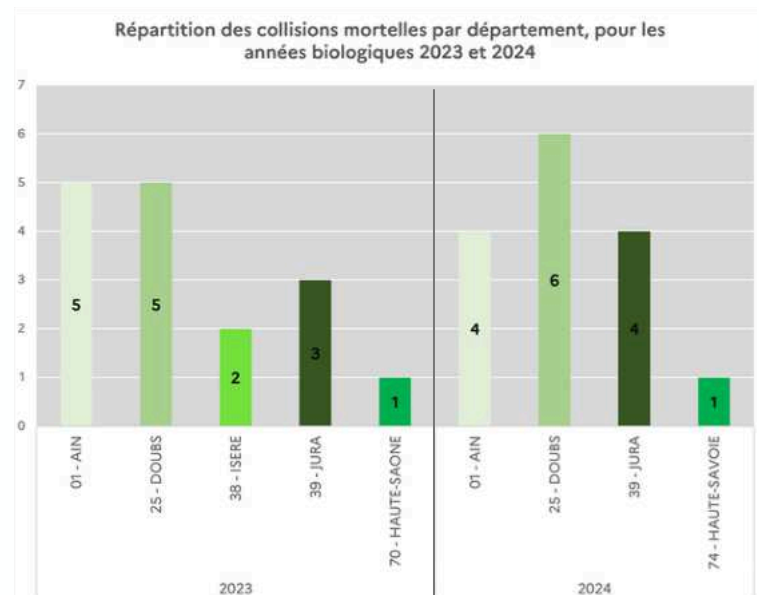


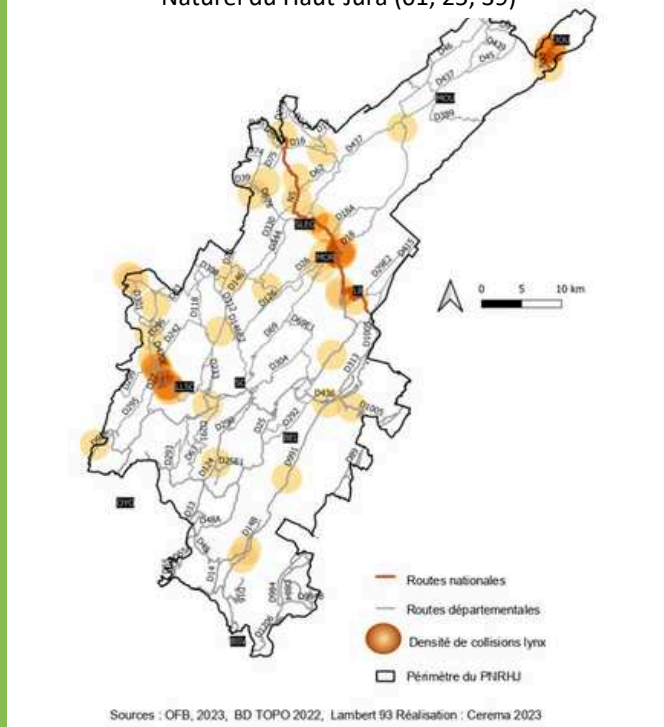
Figure 12 : Répartition des collisions mortelles de lynx par département, pour les années biologiques 2023 et 2024.

Comme cela a pu être déjà mentionné plus haut, **tout évènement de mortalité constitue un facteur limitant au développement numérique de la population mais également un frein pour la dispersion** et donc pour la colonisation de nouveaux territoires. Les collisions étant la cause principale de mortalité chez le lynx, **le PNA Lynx prévoit plusieurs actions dédiées notamment à la réduction de la mortalité liée aux collisions**.

Zoom sur : Réduire les mortalités liées aux collisions routières pour améliorer la connectivité

Dans ce cadre, le Cerema[1], en charge de l'objectif 1.4 du PNA « Améliorer la connectivité, favoriser les échanges entre les populations de lynx et réduire la mortalité liée aux collisions », met en œuvre, aux côtés de ses partenaires, les actions qui découlent de cet objectif.

Distribution des collisions lynx sur le périmètre du Parc Naturel du Haut-Jura (01, 25, 39)



Un premier diagnostic mené à l'échelle du Parc naturel régional du Haut-Jura a mis en évidence de fortes différences dans la répartition des collisions. Les points noirs de collision lynx sont en général concentrés sur certains tronçons de routes nationales qui intersectent des corridors forestiers et où la vitesse et le trafic sont tous deux élevés. Ces secteurs considérés comme prioritaires pour réduire les collisions lynx font l'objet d'études de faisabilité menées par la DIRE[2], pour la création de passages « toute faune » adaptés au lynx. Le premier ouvrage devrait voir le jour à l'horizon 2027.

Figure 13 : Carte de la distribution des collisions lynx sur le Parc Naturel du Haut-Jura, à cheval sur les départements de l'Ain (01), du Doubs (25) et du Jura (39) (© Cerema).

Sur certains secteurs autoroutiers accidentogènes mais déjà équipés d'ouvrages de franchissement pour la faune, la priorité est en revanche d'améliorer l'imperméabilité des clôtures en les adaptant au lynx. Des associations de protection de la nature ont commencé à réaliser des diagnostics avec les gestionnaires routiers en ce sens, accompagnées par le Cerema.

La distribution des collisions présente également un caractère diffus dans l'espace avec de nombreuses collisions isolées, notamment sur le réseau routier départemental où l'aménagement d'ouvrage de franchissement est presque toujours écarté. La solution la plus accessible pour ces cas de figures est la mise en place d'une signalisation de danger spécifique à l'espèce concernée. En France, cela nécessite de suivre une procédure officielle interministérielle qui représente un travail d'argumentation et de diagnostic de terrain conséquent. L'équipe projet, qui s'est attelée à cette action dès 2024, va désormais pouvoir déployer une signalisation spécifique au lynx dans le cadre d'une expérimentation afin d'évaluer son efficacité sur les automobilistes.

Par ailleurs, d'autres mesures de réduction des collisions existent comme les systèmes de détecteurs/avertisseurs pour prévenir les automobilistes de la présence d'un animal en bord de route. Ces mesures sont actuellement explorées par le Cerema et ses partenaires en complément de l'abaissement ponctuel des limitations de vitesse.

L'hétérogénéité spatio-temporelle des collisions lynx implique le déploiement d'un panel de mesures dont les coûts et les contraintes de mise en œuvre sont très variables. La réduction des collisions lynx est donc un objectif au long cours qui implique le développement de collaborations étroites entre les gestionnaires routiers et les structures qui œuvrent dans le cadre du PNA.

[1] Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
<https://www.cerema.fr/fr>

[2] Direction Interdépartementale des Routes Est
<https://www.dir.est.developpement-durable.gouv.fr/>

Conclusions et perspectives

L'aire de présence détectée du lynx en France présente des dynamiques différentes selon les zonages (Fig. 1). Une stabilisation de l'aire de présence régulière est observée dans le Jura et les Vosges bien que cette stabilisation puisse avoir des causes différentes selon les massifs. Dans les Alpes du Nord, une augmentation de l'aire de présence est observée néanmoins cette augmentation ne s'opère que sur les massifs pour lesquels la présence du lynx y est déjà documentée depuis plusieurs décennies. Enfin, l'augmentation de l'aire de présence régulière à l'échelle nationale est également liée à la dynamique sur l'aire d'expansion, à l'ouest du massif jurassien. La stabilité apparente dans les Vosges et certains massifs des Alpes, alors que tous les habitats favorables ne sont pas occupés, montre que la situation de l'espèce reste fragile.

L'analyse descriptive des causes de mortalités détectées sur les années biologiques 2023 et 2024, met en évidence une prédominance des facteurs d'origine anthropique, en particulier les collisions sur les infrastructures de transport, déjà identifiés dans le PNA Lynx.

Dans ce contexte, l'amélioration de la connectivité écologique et la réduction des pressions, liées à un paysage fortement anthropisé, constituent des enjeux prioritaires pour la conservation du lynx boréal en France. À cet égard, le réseau joue un rôle central, à travers la collecte d'indices et l'apport de connaissance à l'échelle locale. Le suivi mis en œuvre s'inscrit pleinement dans les actions du PNA Lynx et demeure indispensable à l'évaluation de l'état de conservation de la population. Cette surveillance par le réseau doit être poursuivie sur le long terme afin de pouvoir identifier les processus de changement de l'occupation spatiale du lynx sur le territoire. Cette surveillance est complétée par d'autres travaux, notamment en vue d'évaluer la diversité génétique des populations transfrontalières jurassienne et alpine, en collaboration avec le KORA [1].

[1] KORA, Ecologie des carnivores et gestion de la faune sauvage, fondation suisse.
<https://www.kora.ch/fr>

Références bibliographiques

ARPIN Isabelle (coord.), SARRAZIN François (coord.), BAL Guillaume, DROUET-HOGUET Nolwenn, DUMEZ Richard, PICHON Loan, REGNIER Alice, RENAULT Gaspard, BARNAUD Cécile, BAUDUIN Sarah, BESSA-GOMES Carmen, BILLET Philippe, BREITENMOSER-WÜRSTEN Christine, DUCHAMP Christophe, GIMENEZ Olivier, MATHEVET Raphaël, MOUNET Coralie, ROBERT Alexandre, VANDEL Jean-Michel, YOUNG Juliette, ZIMMERMANN Fridolin (2024). *Expertise scientifique collective sur la viabilité des populations de lynx boréal en France*. Étude portant sur les conditions de réussite préalables à la décision de recours à une opération de renforcement de population du lynx boréal en France. Rapport final
<https://ofb.hal.science/hal-04811168v1>

BEDOUE, L., BURLAUD, R., DROUILLY, M., CAILLE, J., COEURDASSIER M., & AFONSO, E. (2026). Unveiling the genetics of Eurasian Lynx (*Lynx lynx*) in France: Insights for conservation in the Jura and Northern Alps. *Global Ecology and Conservation*, 67.
<https://doi.org/10.1016/j.gecco.2026.e04181>

BLANC L., KRAMER-SCHADT S., BERNARD C., ZIMMERMANN F., MARBOUTIN E. & GIMENEZ O. (2015). Restoring a viable population of lynx in the French Vosges Mountains: Insights from a spatially explicit individual based model, in *Dynamique. Des populations d'espèces rares et éclusives : Le Lynx Boréal en Europe*. Thèse en Biologie des populations et Ecologie, Université de Montpellier 2, UMR CNRS 5175 (Laboratoire d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive). p. 140–168.

LENA A., M. PAUL, C. DUCHAMP, J.-M. VANDEL, N. JEAN, L. HIVERT, M. DELPONT, A. DECORS. (2022). Analyse des causes de mortalité du lynx et du loup en France. *Biodiversité - des clefs pour agir*. p9-13. IHAP, ENVY, INRAE, Université de Toulouse – Toulouse 1, OFB, DRAS et DGPT.

WOODROFFE, R., & J.R. GINSBERG. (1998). Edge effects and the extinction of populations inside protected areas. *Science*, 280(5372), 2126-2128.
<https://doi.org/10.1126/science.280.5372.2126>

Remerciements

Cette publication n'aurait pas été possible sans l'engagement des correspondants du réseau, bénévoles et professionnels, qui contribuent à la collecte des données de terrain et qui partagent généreusement leurs photographies. Nous tenons à remercier l'ensemble des membres du réseau Loup-lynx pour leur travail qui permet d'améliorer les connaissances sur l'espèce et la qualité de nos publications.

Ont collaboré à ce numéro

Responsable du réseau et directeur de publication : Nicolas JEAN

Analyse des données et coordination du bilan technique : Fiona GAUMARD, Manon HELLUY

Rédaction : Florie BAZIREAU, Delphine CHENESSEAU, Fiona GAUMARD, Manon HELLUY, Nicolas JEAN, Victoria PLATINI, Marie-Laure SCHWOERER, Jean-Michel VANDEL

Conception graphique et mise en page (Canva, QGIS, R) : Fiona GAUMARD, Manon HELLUY